

Image not found or type unknown



## Licenciement économique, signature de documents

Par **henaff**, le **02/02/2010** à **08:33**

Bonjour, rnrnLors de mon licenciement au mois de juin, j'ai signé un document dans lequel je m'engageais à ne pas poursuivre mon ex employeur au prud'homme en contrepartie de 3000€. Je viens de m'apercevoir que le document que j'ai en ma possession n'est ni daté, ni paraphé, ni signé de ma main. Est ce que ce document est valable?